

# *La liberté d'entreprendre a-t-elle un fondement philosophique ?*

*Par Raoul Audouin*



*Il est courant de justifier cette liberté-là comme le prolongement nécessaire du droit de propriété. Celui qui ne peut engager dans un processus de production sa personne et ses biens, selon son propre choix, n'est qu'un esclave, même si on le laisse circuler, discourir à sa fantaisie, et voter sans contrôle de temps à autre. Mais l'on peut considérer que, dans la société industrialisée d'aujourd'hui, c'est plutôt la propriété qui découle de la liberté de travailler, investir, échanger.*

*Pour l'homme contemporain, l'entreprise est la structure sociale qui a le plus de réalité concrète et quotidienne. Or, l'entreprise n'est pas une entité de droit (une « personne morale »). Elle ne peut le devenir qu'en adoptant l'une des structures juridiques qui définissent les droits et responsabilités de ses membres (par exemple, une société en nom personnel). C'est là un phénomène très significatif, du point de vue des sciences humaines : cette structure sociale, sur laquelle repose notre système économique moderne, ne découle pas d'un plan préconçu, d'un schéma intellectuel.*

*C'est donc que certains agencements humains prennent la cohérence d'un ordre de fait, que le droit positif ne vient que consolider. Une finalité déterminée (ici la production pour la consommation), impose un certain équilibre à l'ensemble des composantes : lois du monde inanimé, lois de la vie, instinct, intelligence, volonté, traditions, information, techniques. Nous devrions donc y regarder à deux fois avant de toucher à cette liberté d'entreprendre, qui a existé avant que nous lui donnions un nom, et que nous risquons de ne savoir comment remplacer, si nous la paralysons.*

*Si l'entreprise est une forme de l'action humaine déterminée par la loi naturelle ainsi définie, il y a dans cette institution une raison d'être, qui dépasse les fins matérielles poursuivies par les individus qui s'agrègent dans cette forme. Notre esprit ne peut renoncer à faire « coller » notre savoir à un réel qui nous enserme. Ou bien ce réel est absurde, ou bien il a une finalité. Dire qu'il est le « résultat du hasard et de la nécessité » (Jérôme Monod) traduit seulement d'une part notre aptitude à constater un enchaînement de causalités, et d'autre part notre impuissance initiale à savoir pourquoi — en vue de quoi, « pour » quoi — il y a enchaînement.*

*Chercher quel est ce but au-delà de nos objectifs, vers lequel nous pousse une manifeste « force des choses », c'est philosopher. Une philosophie moderne ne mériterait pas ce nom si elle ne rendait pas compte — dans la perspective du devenir humain — de la réalité sociale appelée l'entreprise. Dans une vue simplement utilitarienne, le volet individualiste du phénomène est le suivant : l'entreprise est une école de liberté dans la coopération — l'école la plus objective, et la plus formatrice de la responsabilité qui fait la noblesse de l'homme.*

*L'entreprise privée, où nous entrons non de force mais par accord mutuel, nous offre — autant qu'il est réalisable dans la vie économique — la possibilité de choisir au mieux de nos affinités. Donc de nous sentir plus aisément proches les uns des autres.*

*Même en métaphysique, il y a une place pour la liberté d'entreprendre, dans ce que la doctrine chrétienne enseigne comme le plan de la Création. Ce plan, affirme-t-elle, propose à l'homme de ressembler à son Créateur, par ce moyen pratique : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ». Or l'entreprise est, de nos jours, un cadre de vie commune où nous pouvons appliquer cette méthode de perfectionnement spirituel.*

*En termes philosophiques temporels, on peut affirmer que, si l'objet de la société est la concorde entre hommes libres, la liberté est le présupposé nécessaire ; il faut donc tendre à la développer. Or les libertés individuelles se limitent lorsqu'elles s'affrontent, mais, au contraire, s'additionnent quand elles s'accordent. Donc l'entreprise privée, fondée sur le contrat, est plus conforme à l'objet de la société que l'économie étatisée, fondée sur la contrainte.*